

DECRET N°71-153 du 14 Août 1971

portant désignation des Ministres
intérimaires.--

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement et le décret N°71-142 du 4 août 1971
qui l'a modifié,

D E C R E T E :

Article 1er - Du 7 au 31 Août 1971 :

- Mr Mama CHABI, Ministre du Développement Rural et de la
Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre des Fi-
nances.
- Mr Karl AHOUANSON, Ministre des Postes et Télécommunications,
est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines
et Transports.
- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme.
- Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et
du Plan.
- Mr Michel TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de
la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonc-
tion Publique et du Travail.

Article 2 - Du 6 au 30 septembre 1971 :

- Mr Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, est chargé de l'in-
térim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.
- Mr Gabriel LOZES, Ministre des Travaux Publics, Mines et Trans-
ports, est chargé de l'intérim du Ministre des Postes et Télé-
communications.
- Mr Théophile PACLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme,
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale.

../..

- Me Joseph KEKE, Ministre de l'Economie et du Plan, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.
- Mr Ambroise AGBOTON, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Août 1971
pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Présidentiel
chargé de l'intérim,

Ampliations : PCP 8 -
MCP 4 - Ministères 12
CS 6 - HC 2 - SGG 4
IAA-DCCT-DN-IGF 5
JORD-Gde Chanc. 2 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6


Justin AHOMADEGBE-TOMËTIN